



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 août 2019
Français
Original : anglais

Évolution de la situation en Guinée-Bissau et activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2458 \(2019\)](#), par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) jusqu'au 28 février 2020 et m'a prié de lui rendre compte tous les six mois de la situation en Guinée-Bissau ainsi que des progrès accomplis dans l'application de la résolution. Il décrit également les principaux faits nouveaux concernant la situation politique, la sécurité, les droits de la personne et la situation socioéconomique survenus dans le pays depuis mon rapport du 7 février 2019 ([S/2019/115](#)).

II. Évolution de la situation

A. Situation politique

2. Malgré un processus préparatoire difficile, comme souligné dans mon précédent rapport, les élections législatives, qui avaient été reportées à deux reprises, se sont finalement déroulées le 10 mars 2019 et ont été jugées crédibles par les observateurs électoraux internationaux envoyés par la Communauté des pays de langue portugaise, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les États-Unis d'Amérique, l'Organisation de la coopération islamique, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union africaine. Toutefois, de nouvelles tensions sont apparues au lendemain des élections législatives. Le Groupe des cinq partenaires internationaux représentés en Guinée-Bissau (CEDEAO, Communauté des pays de langue portugaise, ONU, Union africaine et Union européenne) a continué d'encourager les acteurs politiques du pays à rechercher des solutions reposant sur la Constitution bissau-guinéenne et respectueuses de l'état de droit.

3. Le 8 février, la Cour suprême de justice a publié la liste définitive des candidats des 21 partis politiques autorisés à se présenter aux élections législatives. Le 14 février, les partis ont signé le Pacte de stabilité et le Code de conduite et d'éthique électorale lors d'une cérémonie tenue dans les locaux de l'Assemblée nationale.



4. Lancée le 16 février, la campagne électorale pour les élections législatives a pris fin le 8 mars. Lors de la cérémonie officielle qui s'est tenue au siège de la Commission électorale nationale, le Président de cette dernière a exhorté tous les partis politiques à respecter le Code de conduite et d'éthique électorale et à s'abstenir de tout discours ou acte susceptible d'inciter à la violence. Si la campagne électorale s'est déroulée dans une atmosphère globalement pacifique, un climat de méfiance s'est installé durablement entre les partis politiques.

5. Le BINUGBIS a facilité la visite qu'une mission du Conseil de sécurité a effectuée en Guinée-Bissau les 15 et 16 février, notamment afin de tenir des consultations avec les parties prenantes et les partenaires nationaux sur l'évolution de la situation politique dans le pays et d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre de la réforme préconisée par les Accords de Conakry. La mission du Conseil de sécurité s'est organisée pour rencontrer les principales parties prenantes, dont le Président de la République de Guinée-Bissau, José Mário Vaz, le Premier Ministre, Aristides Gomes, le Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et des communautés, João Ribeiro Butiam Có, le Groupe des cinq et le corps diplomatique. Des rencontres ont également été organisées avec les Présidents de l'Assemblée nationale et de la Commission électorale nationale, le Vice-Président de la Cour suprême de justice, les partis politiques représentés ou non au Parlement, les chefs religieux et les organisations de la société civile, représentant notamment les intérêts des femmes et des jeunes. Les responsables du BINUGBIS et l'équipe de pays des Nations Unies ont informé le Conseil de sécurité de la situation politique, des conditions de sécurité et du contexte socioéconomique, ainsi que des progrès réalisés dans l'exécution du mandat du Bureau et des difficultés connexes.

6. Le 21 février, la Ministre de l'administration territoriale a officiellement remis la liste électorale définitive au Président de la Commission électorale nationale, clôturant ainsi l'inscription des électeurs. Le même jour, le Président de la République a rencontré des membres du Gouvernement, de la Commission électorale nationale, des partis politiques et des organisations de la société civile pour parler des résultats d'un contrôle du processus d'inscription des électeurs, qui avait été fait par la CEDEAO à la demande du Gouvernement. Selon les contrôleurs, malgré quelques problèmes techniques, le processus d'inscription des électeurs avait produit un ensemble de données électorales crédibles, garantissant des élections libres, régulières et transparentes. Par la suite, les deux principaux détracteurs du processus d'inscription sur les listes électorales, à savoir le Movimento para Alternância Democrática [Mouvement pour l'alternance démocratique (MADEM-G15)] et le Partido da Renovação Social [Parti du renouveau social (PRS)], ont publiquement reconnu les résultats du contrôle.

7. Les 3 et 4 mars, une délégation de haut niveau de la CEDEAO, conduite par le Ministre nigérian des affaires étrangères, s'est rendue en mission à Bissau. À l'issue de sa visite, la délégation a noté que la liste électorale contrôlée, qui comprenait 761 676 personnes inscrites, soit 86 % du corps électoral, constituait une base suffisante pour des élections équitables et inclusives.

8. Le 10 mars, 645 139 citoyennes et citoyens ont participé aux élections législatives en vue de désigner 102 députés pour un mandat de quatre ans. Le taux de participation a atteint 84,7 %. La mobilisation a été particulièrement forte chez les femmes ; ces dernières ont été 330 190 à se rendre aux urnes, soit 51 % des personnes votantes.

9. Le 13 mars, le Président de la Commission électorale nationale a annoncé les résultats provisoires du scrutin : six partis politiques siègeraient au Parlement nouvellement élu, à savoir le Partido Africano para a Independência da Guiné e Cabo Verde [Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et de Cabo Verde (PAIGC)],

le MADEM-G15, le PRS, l'Assembleia do Povo Unido – Partido Democrático da Guiné-Bissau [Assemblée populaire unie-Parti démocratique de Guinée-Bissau (APU-PDGB)], l'União para a Mudança [Union pour le changement (UM)] et le Partido da Nova Democracia (Parti pour une nouvelle démocratie). Le PAIGC est sorti vainqueur, avec 47 sièges. Le MADEM-G15, parti dissident du PAIGC, est arrivé deuxième, avec 27 sièges. Le PRS et l'APU-PDGB ont remporté respectivement 21 et 5 sièges, tandis que le Parti pour une nouvelle démocratie et l'UM ont obtenu chacun 1 siège.

10. Malgré l'application d'une loi sur la parité pour la participation des femmes aux sphères politique et décisionnelle, seules 13 femmes ont obtenu un siège, soit autant que lors de la législature précédente. Dix d'entre elles appartenaient à la liste du PAIGC, deux à celle du MADEM-G15 et une à celle du PRS. Le 15 mars, la Commission électorale nationale a déclaré définitifs les résultats provisoires non contestés.

11. Le même jour, le Président Vaz a adressé une lettre au Président du PAIGC, Domingos Simões Pereira, pour féliciter le parti de sa victoire. Il s'est en outre déclaré disposé à collaborer avec tous les acteurs en Guinée-Bissau, en donnant la priorité aux intérêts nationaux. Toujours le même jour, le PRS a publié un communiqué de presse dans lequel il félicitait le PAIGC, soulignant qu'il adopterait une démarche participative pour consolider la démocratie et favoriser le développement dans le pays. Le 16 mars, le MADEM-G15 a lui aussi accepté publiquement les résultats.

12. Le 18 mars, quatre des six partis siégeant au Parlement nouvellement élu (le PAIGC, l'APU-PDGB, l'UM et le Parti pour une nouvelle démocratie) ont adopté formellement un accord visant à former une coalition parlementaire, obtenant ainsi une majorité globale de 54 sièges (sur 102). Entre-temps, le 12 mars, le MADEM-G15 et le PRS ont également signé un accord pour former une coalition, devenant ainsi le principal groupe d'opposition au sein de l'Assemblée nationale, avec 48 sièges au total.

13. L'investiture des députés nouvellement élus a eu lieu le 18 avril. Après la cérémonie d'ouverture, le président du conseil de transition parlementaire ad hoc a invité les députés à élire les membres du Bureau de l'Assemblée nationale, qui assure le secrétariat du Parlement. Les six partis siégeant au Parlement ont présenté leurs candidats respectifs à la présidence, à la première vice-présidence et à la deuxième vice-présidence de l'Assemblée, ainsi qu'aux fonctions de Premier et de Deuxième Secrétaire du Bureau. L'élection du Président de l'Assemblée nationale, Cipriano Cassamá du PAIGC, et du Premier Vice-Président, Nuno Nabiam, dirigeant de l'APU-PDGB, s'est déroulée sans incident. Toutefois, des tensions sont nées au sujet de l'élection du Deuxième Vice-Président et du Premier Secrétaire. La candidature de Braima Camará, Coordonnateur national du MADEM-G15, aux fonctions de Deuxième Vice-Président a été rejetée. L'arbitrage ayant échoué, le Président de la Commission électorale de l'Assemblée nationale a recommandé au MADEM-G15 de présenter un candidat suppléant, ce que le parti a refusé de faire. Pour leur part, le PAIGC et le PRS n'étaient pas d'accord sur la question de savoir si le PRS pouvait présenter un candidat au poste de Premier Secrétaire.

14. Les tensions au sujet de la composition du Bureau de l'Assemblée nationale ont exacerbé la rivalité existante entre la coalition majoritaire et l'opposition. Le 23 avril, le Président de l'Assemblée nationale a convoqué une réunion avec les dirigeants des six partis politiques siégeant au Parlement pour discuter de cette impasse, mais aucun accord sur la voie à suivre n'a pu être dégagé. Le 24 avril, en raison de la controverse électorale, les députés du PRS et du MADEM-G15 ont quitté la séance de l'Assemblée. La majorité parlementaire a élu deux candidats du PAIGC aux fonctions de Premier et Deuxième Secrétaires du Bureau de l'Assemblée nationale, en l'absence

de l'opposition. Le poste de Deuxième Vice-Président étant réservé à un candidat du MADEM-G15, deuxième parti le plus représenté au Parlement, il est resté vacant. Par la suite, les deux coalitions parlementaires se sont publiquement accusées l'une l'autre d'avoir enfreint les règles et dispositions régissant l'élection des membres du Bureau.

15. Le 25 avril, le Président de l'Assemblée nationale a envoyé une lettre au Président Vaz pour l'informer que le Bureau de l'Assemblée avait été constitué officiellement et légalement (le poste de Deuxième Vice-Président ayant été laissé vacant) et que le Parlement était prêt à entamer ses travaux. Il a ajouté que les conditions étaient réunies pour que le Président annonce la nomination d'un nouveau Premier Ministre, ouvrant ainsi la voie à la formation d'un nouveau gouvernement. L'investiture du nouveau Parlement, le 18 avril, devait être suivie de la nomination d'un nouveau Premier Ministre. Cependant, le Président ayant tardé à nommer un Premier Ministre, c'est M. Gomes qui continuerait de facto à occuper ces fonctions jusqu'à ce qu'un nouveau Premier Ministre soit nommé et ait prêté serment.

16. Face à l'impasse politique dans laquelle était le Parlement et celle entourant la nomination d'un Premier Ministre, une délégation ministérielle de haut niveau de la CEDEAO, conduite par le Ministre nigérian des affaires étrangères, s'est rendue à Bissau le 30 avril. Dans son communiqué final, la délégation a préconisé la nomination d'un Premier Ministre et la formation d'un nouveau gouvernement sans délai ; prié instamment les acteurs politiques de renoncer à leurs positions intransigeantes et de donner la priorité aux intérêts nationaux ; engagé instamment les groupes parlementaires à mener à bien la formation du Bureau de l'Assemblée nationale conformément aux résultats des élections législatives.

17. Le 14 mai, des milliers de jeunes affiliés au PAIGC, à l'APU-PDGB, à l'UM et au Parti pour une nouvelle démocratie ont manifesté à Bissau, exhortant le Président Vaz à nommer un nouveau Premier Ministre. Le 15 mai, la Cour suprême de justice a rejeté la demande d'injonction provisoire déposée par le MADEM-G15, sollicitant l'annulation de la procédure qui avait institué le Bureau de l'Assemblée nationale. Elle a mis en évidence les vices de procédure de la demande, y compris son irrecevabilité, faisant valoir que le requérant s'était indûment fondé sur une mesure de précaution qui n'était pas applicable aux procédures urgentes et essentielles, comme le fait de contester des lois électorales. Elle a confirmé que la commission ad hoc de l'Assemblée, créée pour élire les membres du Bureau, était une expression légitime de la souveraineté des organes et était donc légalement constituée. Le 16 mai, le MADEM-G15 a tenu une conférence de presse à Bissau, rejetant la décision de la Cour suprême comme nulle et non avenue.

18. Au cours d'une réunion organisée le 31 mai, 8 des 15 membres de la Commission permanente de l'Assemblée nationale ont voté en faveur de la tenue de la première session ordinaire de la dixième Assemblée, du 11 juin au 22 juillet. Le vote a été organisé par la majorité parlementaire. Les députés du MADEM-G15 et du PRS l'ont boycotté, invoquant le différend non résolu concernant l'élection du Bureau de l'Assemblée.

19. Le 6 juin, le MADEM-G15, le PRS et le Movimento de Apoio a JOMAV (Mouvement de soutien au Président Vaz) ont organisé une manifestation pacifique à Bissau pour exiger le respect de la Constitution et du règlement intérieur de l'Assemblée nationale. Les 7 et 8 juin, les jeunes et les femmes affiliés au groupe majoritaire au Parlement ont également organisé des manifestations pour demander la nomination d'un nouveau Premier Ministre et la formation d'un nouveau gouvernement.

20. Le 11 juin, la dixième Assemblée a ouvert sa première session ordinaire. Cependant, des tensions ont surgi entre la coalition majoritaire et les groupes d'opposition au sujet de l'ordre du jour proposé. L'opposition a insisté pour que la priorité soit donnée à l'élection du Deuxième Vice-Président et du Premier Secrétaire du Bureau de l'Assemblée nationale. En conséquence, la session a été suspendue pendant plusieurs heures, après quoi l'ordre du jour initial a été approuvé par les 54 députés du groupe majoritaire.

21. Le 14 juin, conformément aux dispositions de la Constitution bissau-guinéenne sur la nomination du Premier Ministre, le Président Vaz a tenu des consultations avec les six partis politiques représentés au Parlement.

22. Le 17 juin, une délégation du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine s'est rendue à Bissau, où elle a rencontré les autorités nationales et le Groupe des cinq. Cette visite faisait suite à la réunion du Conseil de paix et de sécurité du 11 juin, à laquelle celui-ci avait demandé l'envoi d'une mission à Bissau dans le but d'évaluer la situation et de proposer une voie à suivre pour appuyer les efforts de la CEDEAO. À l'issue de sa visite, la délégation du Conseil de paix et de sécurité a confirmé que des mesures étaient à l'étude, y compris des mesures punitives, pour le cas où l'impasse politique se poursuivrait.

23. Le 17 juin également, le Président Vaz a adressé une lettre au PAIGC pour que ce dernier lui propose un candidat au poste de Premier Ministre. Le PAIGC a répondu le jour même, proposant la candidature de son dirigeant, Domingos Simões Pereira. Le 19 juin, le Président Vaz a rejeté cette candidature et a demandé qu'un autre nom lui soit soumis. Le 20 juin, le PAIGC s'est enquis des raisons de ce rejet. Le 21 juin, mettant en avant ses prérogatives de garant du fonctionnement des institutions de l'État et son évaluation du candidat, le Président Vaz a répondu estimer que le candidat n'était pas à la hauteur.

24. Le 18 juin, à l'issue de consultations tenues avec les 49 partis politiques légalement enregistrés dans le pays ainsi qu'avec la Commission électorale nationale, le Président Vaz a promulgué un décret fixant au 24 novembre 2019 la date de l'élection présidentielle.

25. Les tensions allant croissant, la CEDEAO a envoyé à Bissau, les 19 et 20 juin, une délégation ministérielle de haut niveau conduite par le Ministre d'État et Secrétaire général de la Présidence de la Guinée. À l'issue de consultations avec les acteurs politiques, la délégation a publié un communiqué dans lequel elle s'est félicitée du décret présidentiel fixant la date de l'élection présidentielle ; a déploré qu'il n'y ait toujours pas de nouveau Premier Ministre ni de nouveau gouvernement trois mois après les élections législatives ; a vivement préconisé la nomination d'un nouveau Premier Ministre dont la candidature serait proposée par le parti majoritaire au Parlement et la formation d'un nouveau gouvernement le 23 juin 2019 au plus tard ; a encouragé les parties à mener à bien la formation du Bureau de l'Assemblée nationale. Elle a en outre menacé de sanctions tout individu ou groupe réputé faire obstruction au processus politique.

26. Le 20 juin, lors d'une conférence de presse, le coordonnateur national du MADEM-G15 a annoncé qu'il avait décidé de retirer sa candidature au poste de Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale. Le même jour, le parti a présenté la candidature de la députée Adja Satu Camara Pinto, qui a ensuite été élue, le 25 juin, Deuxième Vice-Présidente de l'Assemblée. La coalition du MADEM-G15 et du PRS a boycotté la séance, faisant valoir qu'il fallait d'abord régler la question du poste de Premier Secrétaire du Bureau, revendiqué par le PRS mais occupé par un candidat du PAIGC.

27. Le 21 juin, le PAIGC a nommé le Premier Ministre sortant, Aristides Gomes, candidat suppléant du parti au poste de Premier Ministre. Le 22 juin, le Président Vaz a investi M. Gomes de la fonction de Premier Ministre.

28. Le 26 juin, se prononçant sur une motion présentée par le groupe majoritaire au Parlement, l'Assemblée nationale a adopté une résolution retirant les pouvoirs constitutionnels au Président Vaz et nommé son Président, Cipriano Cassamá, Président de la République par intérim, faisant valoir que la fin du mandat de la présidence en cours, le 23 juin 2019, entraînait la cessation complète du mandat constitutionnel du Président Vaz. Le 27 juin, le MADEM-G15 et le PRS ont publié des communiqués condamnant l'inconstitutionnalité de cette résolution. Le 28 juin, le Procureur général a ordonné l'ouverture d'une procédure pénale contre le Président de l'Assemblée générale et dirigeant du groupe parlementaire du PAIGC, Califa Seide, pour avoir violé l'état de droit en proposant cette résolution.

29. La cinquante-cinquième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO s'est tenue le 29 juin, en pleine controverse sur la légitimité du Président et l'absence de Gouvernement. Les décisions suivantes ont été prises à la Conférence : a) le Président Vaz doit former un nouveau gouvernement le 3 juillet au plus tard, sur la base de la proposition faite par le Premier Ministre ; b) le Gouvernement doit s'investir dans les préparatifs de l'élection présidentielle prévue pour le 24 novembre 2019 ; c) le Président doit nommer un nouveau Procureur général par consensus avant le 3 juillet ; d) le Président doit rester en fonction jusqu'à la tenue de la prochaine élection présidentielle et laisser le Gouvernement nouvellement constitué gérer entièrement les affaires administratives comme le prévoit la Constitution bissau-guinéenne. La Conférence a également prorogé le mandat de la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau pour une période de six mois, à compter du 1^{er} octobre 2019.

30. Le 2 juillet, le Procureur général, Bacari Biai, a remis sa démission au Président Vaz. Le 3 juillet, le Président Vaz a nommé Ladislau Embassa, membre de la Cour suprême et Président du Conseil national de la communication sociale, au poste de Procureur général. Le même jour, à l'issue d'intenses consultations avec le Premier Ministre, le Président Vaz a promulgué un décret portant nomination d'un nouveau gouvernement composé de 16 ministres (dont 8 femmes) et de 15 secrétaires d'État (dont 3 femmes). Tous les membres du nouveau gouvernement sont issus du PAIGC et de ses alliés. Lors de la cérémonie d'investiture, le Premier Ministre a déclaré que le Gouvernement centrerait ses efforts sur la situation socioéconomique critique, le plan stratégique et opérationnel du pays, « Terra Ranka », et l'organisation de l'élection présidentielle. Toutefois, il a déploré que la nomination du Procureur général n'ait pas fait l'objet d'un consensus comme l'avait demandé la CEDEAO.

31. Le 4 juillet, en réaction à la formation du nouveau gouvernement, le Mouvement pour l'alternance démocratique a protesté contre la nomination d'un Secrétaire d'État chargé de la gestion des élections, affirmant que cela provoquerait une nouvelle crise et compromettrait la transparence de l'élection présidentielle. Il a également demandé la création d'une entité inclusive indépendante chargée de superviser l'établissement des listes électorales.

B. Conditions de sécurité

32. En règle générale, les conditions de sécurité sont demeurées relativement stables pendant la période considérée. Les forces armées sont restées neutres : elles n'ont pas entravé l'ordre constitutionnel et ne se sont pas ingérées dans les débats politiques en cours. Toutefois, si les tensions politiques devaient persister dans un environnement

socioéconomique qui se dégrade et qui est marqué par les grèves et les revendications constantes des fonctionnaires, les conditions de sécurité pourraient en pâtir.

33. Le 30 mai, au plus fort du conflit postélectoral qui a entraîné des manifestations de partisans des deux coalitions, le chef d'état-major des forces armées, le général Biaguê Na N'Tam, a assuré la population de la non-ingérence de l'armée dans la crise politique. Il a également adressé des directives aux commandants de section et aux soldats des forces armées, les avisant de rester en dehors de la mêlée politique. Les dirigeants militaires auraient également pris des mesures pour contrôler et maintenir la discipline de leur personnel, notamment en tenant fréquemment des réunions de la chaîne de commandement, en transmettant des messages aux contingents nationaux, en organisant des exercices militaires, en menant des patrouilles intensives dans les unités, en limitant l'accès aux armes et aux munitions et en instaurant des programmes fréquents de formation professionnelle et de sensibilisation. La Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau est restée présente et vigilante pendant toute la période considérée.

C. Situation en matière de droits de la personne

34. Au cours de la période considérée, des avancées ont été enregistrées en matière de poursuite des auteurs de violence fondée sur le genre et de lutte contre la violence intercommunautaire liée aux litiges fonciers. Toutefois, aucun effort n'a été fait pour enquêter sur les crimes, les actes d'impunité et les autres violations commis par le passé, en particulier lors de putschs. Les autorités n'ont pas encore pris de mesures pour mettre en place une institution nationale indépendante des droits de la personne conformément aux Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris).

35. Le peuple bissau-guinéen a librement exercé son droit de vote aux élections législatives du 10 mars 2019. Cela dit, environ 2 % des électeurs inscrits, dont les noms ne figuraient pas sur les listes électorales définitives, n'ont pas pu voter en raison de la décision de la Commission électorale nationale et de l'accord passé avec les partis politiques, visant à ne pas créer de listes supplémentaires.

36. Des allégations de censure de la chaîne de télévision publique ont provoqué une grève partielle de son syndicat du personnel. Le 2 avril, le Gouverneur de la région de Bafatá, Dumdu Sambu, a suspendu la licence d'une station de radio privée de Bafatá, laquelle n'aurait pas respecté la réglementation en vigueur et aurait critiqué indûment le Gouverneur. La station a été autorisée à reprendre ses activités de radiodiffusion le 13 avril.

37. Des restrictions ciblées de la liberté de réunion pacifique ont été signalées. Entre le 8 février et le 19 juin, la police a dispersé huit manifestations, invoquant le non-respect des procédures prévues par la loi. Deux manifestations se sont terminées dans la violence et une autre, prévue pour le 27 février, a été annulée à la suite de l'arrestation arbitraire et préventive de 12 personnes, qui ont été libérées à la suite de l'intervention du BINUGBIS. Un cas d'emploi excessif de la force par la police a été signalé le 8 février, à Bissau, lors d'une manifestation étudiante au cours de laquelle un membre de la police antiémeute a tiré sur un manifestant, le touchant au bras. Quatre personnes ont été arrêtées lors de manifestations organisées par les jeunes militants du PAIGC, de l'APU-PDGB, de l'UM et du Parti pour une nouvelle démocratie et par une confédération étudiante, les 7 et 13 juin respectivement ; elles ont été relâchées après l'intercession du BINUGBIS.

D. Situation socioéconomique

38. La situation socioéconomique du pays est restée fragile, en raison d'une campagne de commercialisation de la noix de cajou peu favorable en 2018, de l'instabilité institutionnelle et d'une légère détérioration des finances publiques, assortie de recettes publiques particulièrement faibles. Ces conditions ont suscité des inquiétudes quant au niveau global de liquidité de l'État, à sa viabilité financière et à sa capacité de verser régulièrement les traitements des fonctionnaires.

39. Le 30 mars 2019, la campagne de commercialisation de la noix de cajou en Guinée-Bissau a démarré à 500 francs CFA/kg, un prix fixé par le Gouvernement, qui était plus élevé que le prix de base des autres producteurs de la région, comme le Bénin (400 francs CFA/kg) ou la Côte d'Ivoire (375 francs CFA/kg). La faiblesse des ventes enregistrée en Guinée-Bissau s'explique par un prix de référence élevé et une demande mondiale insuffisante.

40. Une délégation du Fonds monétaire international, qui s'est rendue dans le pays du 6 au 10 mai, a confirmé les mauvaises perspectives économiques de la Guinée-Bissau, concluant que la situation budgétaire du pays restait sujette à pression. Principalement en raison de dépenses plus élevées que prévu, le déficit public enregistré au début de 2019 a été nettement plus important que celui envisagé dans le projet de budget. Il est également plus élevé que celui enregistré en 2018 à peu près à la même période, atteignant 5,1 % du produit intérieur brut, selon les estimations. Dans le même temps, les pressions se sont accrues en matière de financement public, ce qui a entraîné une augmentation du solde des factures impayées. Si la tendance actuelle se poursuit, selon les estimations, le déficit financier pour 2019 pourrait atteindre 3 % du produit intérieur brut.

41. Point positif, les investissements prévus pour 2019 devraient améliorer les perspectives d'emploi et le climat macroéconomique général. Il y a lieu de noter la mise en service de la cimenterie de Bissau, l'achèvement de la route reliant Buba à Catió ainsi que la mise en place d'infrastructures essentielles et d'une ligne de raccordement pour l'acheminement de l'énergie des centrales hydroélectriques infrarégionales de Kaleta et de Sambangalou, dans le cadre du projet de raccordement énergétique mené par l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie. Avec l'appui de la Banque mondiale et d'autres partenaires de développement, une centrale flottante d'une capacité de 35 mégawatts a été installée au large de Bissau, à titre de mesure transitoire, pour l'approvisionnement en électricité.

42. La fragilité de la situation économique du pays a exacerbé les tensions sociales, entraînant une vague de grèves dans tous les secteurs de l'administration publique, y compris au Ministère de l'économie et des finances. Cette situation a eu des répercussions négatives sur la capacité du Gouvernement de créer des recettes fiscales et de fournir des services de santé, d'éducation et de transport, ainsi que des services judiciaires. À plusieurs reprises, les fonctionnaires, les enseignants et le personnel médical ont réclamé l'amélioration des conditions de travail et l'augmentation des traitements.

43. Dans le même temps, un certain nombre de hauts fonctionnaires de l'État ont été impliqués dans des scandales de corruption et de détournement de fonds. Le 3 avril, le coordonnateur national de la police judiciaire de Guinée-Bissau, Fernando Jorge Barreto Costa, a informé les médias que plus de 100 tonnes de riz offertes par le Gouvernement chinois à l'intention des populations vulnérables avaient été saisies dans des entrepôts fermés à clef dans la ville de Bafatá. Il a été allégué que ce riz était illégalement reconditionné pour être vendu sur le marché intérieur. Le même jour, le Ministre de l'agriculture et du développement rural, Nicolau Dos Santos, a publiquement nié ces allégations et déclaré que le riz saisi par la police judiciaire

avait été stocké dans un entrepôt loué par le Gouvernement à Bafatá pour être ensuite distribué à des agriculteurs indigents.

44. Le 16 mai, le Premier Ministre intérimaire a adressé une lettre au Président Vaz, demandant la révocation du Ministre de l'agriculture et du développement rural et du Ministre de l'intérieur en raison de leur implication présumée dans le scandale du riz. Les deux ministres ont également été accusés de tentative d'ingérence dans l'enquête menée par la police judiciaire. Les accusés ont publiquement rejeté les allégations du Premier Ministre. Le même jour, ce dernier a autorisé la distribution de 180 tonnes du riz saisi aux membres des forces armées et aux anciens combattants. Le 17 mai, en réponse à cette décision, le Bureau du Procureur général a accusé le Premier Ministre d'avoir dissimulé des « vérités et faits pertinents » dans cette affaire, en autorisant la distribution du riz saisi avant la publication du rapport final de l'enquête menée par la police judiciaire.

45. Le malaise au sein du Gouvernement résultant du scandale du riz a atteint son paroxysme le 21 mai, lorsque le Premier Ministre intérimaire a publié une déclaration indiquant que, pour assurer le bon fonctionnement du Gouvernement et en raison du comportement inapproprié du Ministre de l'agriculture et du développement rural et du Ministre de l'intérieur, les inspecteurs généraux des deux ministères assumeraient les fonctions de gestion de leurs entités respectives et lui feraient directement rapport.

III. État d'avancement de l'exécution du mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

46. Le BINUGBIS a continué de s'acquitter de son mandat conformément à la résolution 2458 (2019) du Conseil de sécurité, en mettant l'accent sur la reconfiguration et le retrait progressif de la Mission ainsi que sur la mise en œuvre des priorités qui lui avaient été assignées.

A. Application des Accords de Conakry et de la feuille de route de la CEDEAO, dialogue politique et réconciliation nationale, et renforcement de la gouvernance démocratique, notamment grâce à la mise en œuvre de réformes urgentes

47. Le BINUGBIS a continué d'aider les autorités et les acteurs politiques bissau-guinéens à appliquer les dispositions des Accords de Conakry dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route de la CEDEAO pour une sortie de crise politique en Guinée-Bissau et à favoriser le dialogue politique et la réconciliation nationale. À Bissau, par l'intermédiaire du Groupe des cinq, il a encouragé les acteurs politiques à mener un dialogue constructif pour faire face à la crise politique et institutionnelle en cours. La commission chargée d'organiser la conférence nationale de réconciliation, assistée par le BINUGBIS et avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, a présenté son rapport aux dirigeants communautaires de toutes les régions du pays, ainsi qu'à la diaspora de Dakar et de Lisbonne, et les a consultés sur la manière de faire avancer le processus de réconciliation nationale. La Mission a fourni un appui technique et financier à la commission parlementaire ad hoc chargée de la révision de la Constitution bissau-guinéenne, dans le cadre des efforts visant à entreprendre d'urgence les réformes définies dans les Accords de Conakry et le Pacte de stabilité.

48. Le 6 mai, mon Représentant spécial a informé la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix de la situation dans le pays. Il a présenté un

exposé sur la situation politique et socioéconomique et sur la situation en matière de droits de la personne. Il a également abordé les questions du trafic de drogues et de la criminalité organisée, ainsi que les dispositions transitoires pour le retrait progressif du BINUGBIS et sa fermeture prévue d'ici au 31 décembre 2020. La Commission de consolidation de la paix a publié une déclaration engageant les acteurs politiques bissau-guinéens à demeurer attachés aux Accords de Conakry et les exhortant à organiser l'élection présidentielle en 2019. Par ailleurs, elle a appelé de ses vœux la nomination d'un nouveau Premier Ministre et la formation d'un nouveau gouvernement dans le respect de la Constitution.

49. Du 13 au 24 mai, le BINUGBIS s'est associé à une équipe d'instructeurs du Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix pour organiser, à Bissau, l'édition 2019 du cours préalable au déploiement des observateurs militaires à l'intention de 30 membres du personnel des forces armées bissau-guinéennes (dont 20 femmes), et ce, afin qu'ils puissent améliorer leurs connaissances dans les domaines suivants : conduite et discipline, genre, droits de la personne, rôle de l'armée dans la démocratie et techniques de négociation et de médiation. Ce cours visait à permettre aux conseillers militaires bissau-guinéens d'acquérir les compétences nécessaires pour participer à des opérations de maintien de la paix.

50. Le Fonds pour la consolidation de la paix a continué de jouer un rôle crucial dans l'appui à la stabilisation politique et institutionnelle en Guinée-Bissau. Dans le cadre du portefeuille du Fonds pour la consolidation de la paix, qui comprend 10 projets d'une valeur de 10 998 327 dollars, le BINUGBIS a appuyé la mise en œuvre d'initiatives qui se renforcent mutuellement et favorisent notamment le dialogue, la réconciliation nationale, ainsi que la consolidation des secteurs de la justice et des médias. Ces projets ont contribué à rendre les élections législatives du 10 mars plus inclusives et participatives, en fournissant une formation sur les élections aux candidates et aux jeunes candidats, en facilitant le suivi des élections par des observateurs nationaux en collaboration avec l'Union européenne, en donnant aux médias les outils pour communiquer des informations plus objectives et non partisans sur les élections et en finançant la diffusion radiophonique en direct de plusieurs rencontres entre le grand public et des candidats.

B. Appui aux élections législatives et présidentielle en 2019

51. L'appui technique, financier et matériel fourni par la communauté internationale a largement contribué au bon déroulement des élections législatives. Alors que le projet d'appui au cycle électoral 2018-2019 en Guinée-Bissau avait proposé un budget de 7,7 millions de dollars pour le panier de fonds géré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la communauté internationale a généreusement mobilisé 10,9 millions de dollars (10,1 millions en espèces et 0,8 million en nature) à l'appui des élections.

52. Le BINUGBIS a aidé certaines organisations de la société civile qui ont coordonné l'élaboration du Code de conduite et d'éthique électorale et en ont surveillé l'application. Signé le 14 février par les partis politiques participant aux élections législatives, ce document a contribué à la tenue d'élections pacifiques et crédibles.

53. Le BINUGBIS et le PNUD ont fourni des conseils techniques et leur expertise en matière de planification opérationnelle et logistique à la Commission électorale nationale, par l'intermédiaire du Groupe intégré de l'appui électoral de l'ONU. Le Groupe a organisé un programme de formation de formateurs à l'intention des conseillers électoraux régionaux qui, à leur tour, ont aidé les commissions électorales régionales à planifier, coordonner et administrer le scrutin à leur niveau. Ces interventions ont permis d'assurer la fourniture et la mise en place en temps utile du

matériel dans tous les bureaux de vote, dont la plupart ont pu ouvrir leurs portes ponctuellement le jour du scrutin. Elles ont accru la confiance du public dans la Commission électorale nationale, perçue comme une institution nationale efficace et fiable. Le BINUGBIS a également aidé la Commission à concevoir des stratégies d'éducation civique et d'information et a encouragé la signature d'un code de conduite pour les médias en rapport avec la couverture des élections.

54. Entre février et mars, le BINUGBIS a suivi de près la campagne électorale des partis politiques lors des rassemblements organisés à Bissau et dans les régions. Le jour du scrutin, il a mis en place une cellule de veille électorale pour suivre les événements dans la capitale et en province. La cellule a servi de plateforme intégrée pour l'échange d'informations fiables sur la sécurité, la gestion des élections et les événements politiques, communiquées en temps réel par les diverses composantes du BINUGBIS et d'autres sources, dont le PNUD.

55. Le BINUGBIS et le PNUD ont entretenu, par le truchement du Comité directeur de haut niveau sur les élections, un dialogue continu avec le Gouvernement et les organes de gestion des élections en ce qui concerne les préparatifs de l'élection présidentielle. Il y a eu deux réunions, l'une en juin et l'autre en juillet, durant lesquelles il a été convenu qu'il devait y avoir un budget unique couvrant les activités électorales menées par la Commission électorale nationale, le Bureau de l'appui technique au processus électoral, la Cour suprême, le Bureau du Procureur, le Ministère de la défense et le Ministère de l'intérieur, afin de pouvoir mobiliser les ressources de manière coordonnée.

C. Révision de la Constitution bissau-guinéenne

56. Le BINUGBIS a continué d'apporter son appui au processus de réforme de la Constitution. À la suite des élections législatives du 10 mars 2019 et des retards enregistrés dans la formation du Bureau de l'Assemblée nationale ainsi que des commissions de l'Assemblée, notamment la nouvelle commission ad hoc chargée de la révision de la Constitution, le BINUGBIS et l'ancienne commission ad hoc se sont entendus pour attendre l'investiture des nouveaux députés et la restructuration de la commission ad hoc avant d'aller plus avant. Par ailleurs, la faculté de droit de l'Université Amilcar Cabral a produit, avec l'aide du Fonds pour la consolidation de la paix, une version annotée de la Constitution en vigueur, qui a été présentée en mai à la société civile, l'objectif étant qu'elle serve aux consultations qui se tiendront sur la révision de la Constitution.

D. Promotion et protection des droits de la personne

57. En février 2019, en collaboration avec le Réseau national de défense des droits de la personne, le BINUGBIS a formé 105 défenseurs de ces droits, dont 57 femmes, originaires des régions de Bafatá, d'Oio et de Quinara. Cette formation a permis aux participants d'en apprendre davantage sur la dimension liée aux droits de la personne du Pacte de stabilité et du Code de conduite et d'éthique électorale pour les élections législatives et leur a été utile pour surveiller le respect de ces droits dans les zones reculées le jour du scrutin. En avril et mai, le BINUGBIS a organisé cinq autres ateliers dans les régions de Biombo, de Bolama, de Gabú, d'Oio et de Tombali à l'intention de 175 défenseurs des droits de la personne, dont 73 femmes. Ces ateliers ont permis de mettre en place un système fonctionnel d'alerte rapide en matière de droits de la personne, coordonné par le Réseau, ciblant des régions où les croyances et les pratiques sociales et culturelles se sont révélées être des facteurs importants à l'origine des violations des droits de la personne.

58. En partenariat avec l'Institut national de défense, le BINUGBIS a organisé en avril et mai 2019 quatre séances de formation à l'intention de 132 militaires, dont 17 femmes, des quatre zones de commandement militaire (Bafatá, Bissau, Buba et Canchungo), pour renforcer la capacité des membres des forces armées de dispenser une formation sur les droits de la personne dans leurs rangs. En juin 2019, le BINUGBIS a fourni une assistance technique aux organisations de la société civile et au Gouvernement bissau-guinéen pour la rédaction de leurs communications en vue du troisième cycle de l'Examen périodique universel, qui devaient être soumises en janvier 2020. Il a également continué de surveiller le respect des droits des personnes privées de liberté, effectuant 26 visites dans des prisons et des centres de détention. Il a recueilli des informations sur 678 détenus (dont 9 femmes), dont 161 étaient en détention prolongée. Grâce à ses activités de plaidoyer, il a réussi à faire libérer 146 détenus. De concert avec d'autres défenseurs des droits de la personne, la Mission a contribué à la libération de 102 personnes arrêtées lors d'une manifestation étudiante, le 8 février.

E. Lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée

59. Le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée continuent de constituer une menace pour la stabilité et la sécurité de la Guinée-Bissau. Grâce aux activités de plaidoyer et d'appui du BINUGBIS, le Gouvernement a manifesté une volonté de plus en plus soutenue de consolider le mécanisme national de lutte contre le trafic de drogues et les infractions connexes.

60. En février 2019, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a organisé un exercice de simulation au port de Bissau, auquel ont participé des magistrats, des agents des services de répression, des organisations de la société civile et l'Organisation internationale pour les migrations, ainsi que des experts du Bureau du Procureur du Portugal, des services portugais d'immigration et de l'Observatoire portugais de la traite des êtres humains, l'objectif étant de renforcer la capacité des autorités locales de lutter contre ces crimes.

61. Le 9 mars, la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale, avec l'appui technique du BINUGBIS et de l'ONUDC, a arrêté quatre suspects et saisi 789 kilogrammes de cocaïne conditionnée pour être transportée vraisemblablement par la route jusqu'au Mali. Il s'agit de la saisie la plus importante jamais réalisée en Guinée-Bissau. L'incinération de la drogue saisie s'est faite avec le concours d'INTERPOL. Après cette saisie de cocaïne, le Président Vaz a de nouveau demandé que l'ONU apporte un soutien accru à la lutte contre le trafic de drogues.

62. Le 29 mars, le BINUGBIS a lancé un forum de coordination des partenariats pour améliorer la coordination et la coopération entre les acteurs nationaux et les partenaires internationaux concernés en vue de l'élaboration d'un dispositif intégré de lutte contre le trafic de drogues. Comme suite aux recommandations du forum, le BINUGBIS et l'ONUDC ont contribué à l'établissement d'un groupe de travail judiciaire chargé de promouvoir la mise en commun de l'information et d'améliorer les synergies entre le Parquet et les tribunaux concernant les affaires, ainsi que d'un groupe de travail de l'Observatoire des drogues faisant office de plateforme d'alerte rapide pour les organisations nationales de la société civile qui concourent à la lutte contre le trafic de drogues. La création de ces groupes de travail a permis d'améliorer la coordination entre les institutions et la sensibilisation du public (notamment grâce à la diffusion d'émissions à la radio) et de favoriser la définition des grandes priorités.

63. Au cours de la période considérée, le BINUGBIS a continué d'apporter un appui au service national de détection et de répression et aux organes chargés de la sécurité

pour ce qui est du contrôle des frontières et des questions liées à leur gestion. Il a fourni un appui logistique pour l'acheminement de matériel essentiel au bon fonctionnement des postes frontière et des postes de police judiciaire afin de renforcer le contrôle de l'État en province et dans l'archipel des Bijagós.

64. En mai, l'équipe de l'ONUSC chargée de la lutte contre la corruption a lancé des consultations nationales sur l'intégrité, l'application du principe de responsabilité et l'amélioration de la coopération entre les forces de l'ordre, l'objectif étant que ces consultations aboutissent à une plus grande efficacité des enquêtes et des poursuites et à une meilleure coopération en matière de lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée le long des itinéraires de trafic de la cocaïne qui relie l'Amérique latine à l'Europe en passant par l'Afrique de l'Ouest. D'autre part, l'ONU a publié un rapport reposant sur des travaux de recherche consacrés au trafic de drogues en Guinée-Bissau, qui fournit des données essentielles et analyse, selon une perspective nationale et régionale, les tendances et causes profondes du trafic de drogues, ces informations pouvant être utiles dans le cadre des opérations et interventions menées par le pays.

65. Le fait que des experts de l'ONU chargés d'appuyer les poursuites dans des affaires de trafic de drogues et de criminalité organisée travaillent depuis le Bureau du Procureur général a facilité la tenue de sept procès, qui ont abouti à cinq condamnations. Cela a également permis de sensibiliser les acteurs judiciaires à l'importance de la procédure accélérée et à la nécessité d'imposer des peines appropriées dans les affaires de trafic de drogues. Le BINUGBIS et l'ONUSC œuvrent également à l'élaboration d'un manuel pratique de directives en matière de poursuites, qui pourra être utile pour les procureurs.

66. À la demande des autorités nationales, l'ONU continuera d'apporter une assistance, notamment en vue de l'élaboration d'un plan stratégique national de lutte contre le trafic de drogues, la criminalité organisée et les menaces connexes, et sur le fonctionnement du mécanisme de coordination interministérielle.

F. Prise en compte des questions d'égalité des sexes dans les efforts de consolidation de la paix

67. Le BINUGBIS a continué d'encourager la participation effective des femmes aux affaires du pays dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. À cet égard, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix, il a contribué à accroître la participation active des femmes aux consultations tenues avec la société civile et aux efforts de facilitation.

68. En ce qui concerne la participation politique, l'appui du BINUGBIS à la mobilisation des femmes en faveur de l'application de la loi sur la parité pour la participation des femmes aux sphères politique et décisionnelle, adoptée en décembre 2018, a été un pilier central de son action en faveur de l'égalité des sexes. La loi sur la parité dispose qu'il doit y avoir au minimum 36 % de candidates sur les listes des partis aux élections législatives et locales. Aussi la Mission a-t-elle plaidé auprès des partis politiques et sensibilisé les militantes et les candidates aux perspectives qu'offrait la loi sur la parité. Du 12 au 16 février, le BINUGBIS, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont tenu un atelier de formation technique à l'intention de 96 femmes et jeunes candidates afin d'appuyer leurs activités de campagne. Malgré ces efforts, seules 13 femmes (13 % du nombre total des députés actuels) ont été élues au nouveau Parlement, soit le même nombre que lors de la précédente législature, avant que la loi sur la parité ne soit promulguée. Une

combinaison de facteurs a conduit à ce résultat défavorable, notamment le fait que les femmes étaient loin d'être en tête de liste et la décision du législateur d'accepter les listes de partis même si elles n'étaient pas conformes à la loi sur la parité tout en imposant une sanction pécuniaire aux partis concernés (par exemple, la perte d'exonérations fiscales). Des entités des Nations Unies et leurs partenaires, y compris des femmes parlementaires, ont participé, les 12 et 13 juillet, à un exercice consistant à tirer des enseignements de ce qui s'était passé en vue de définir les mesures à prendre et d'élaborer des propositions législatives visant à combler les lacunes de la loi sur la parité.

69. Le 25 avril, le BINUGBIS a lancé un dialogue avec des femmes d'influence et des membres de partis politiques afin de recueillir leurs impressions sur la crise politique et d'envisager des initiatives de facilitation pouvant être menées par des femmes et des jeunes. Par la suite, plusieurs initiatives ont été lancées par des groupes de femmes, dont le Conseil des femmes facilitatrices, qui a rencontré à plusieurs reprises le Président de la République, le Président de l'Assemblée nationale et les partis politiques à Bissau pour plaider en faveur du dialogue et du respect de la Constitution.

70. D'avril à juillet, le BINUGBIS a fourni un appui technique au Réseau des médiatrices pour que les membres du Réseau puissent acquérir davantage de connaissances en matière d'élaboration de projets et de conception, de planification et d'action de médiation. Avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, il a été procédé au recensement des acteurs du conflit communautaire et des personnes participant aux efforts de médiation dans six régions. Les résultats de cet exercice ont été présentés aux partenaires de la société civile participant aux efforts de médiation au niveau local, qui se sont associés depuis lors aux efforts visant à renforcer la capacité du Réseau de faire en sorte que les questions d'égalité des sexes soient prises en compte dans le cadre des initiatives de consolidation de la paix.

71. Le 7 mai, le BINUGBIS et l'équipe de pays des Nations Unies ont rencontré la Commission électorale nationale pour examiner la possibilité d'intégrer les questions d'égalité des sexes dans les travaux de la Commission. En conséquence, celle-ci a mis en place une équipe pour l'égalité des sexes chargée d'évaluer les analyses statistiques sur ces questions et les lacunes opérationnelles, l'objectif étant de veiller à la participation de toutes et tous.

72. Du 13 au 17 mai, le BINUGBIS et le FNUAP ont apporté leur concours, par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix, à la participation d'une délégation de sept membres à une formation de formateurs consacrée à l'analyse des conflits, qui a été conduite par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), le Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'École des cadres du système des Nations Unies. Forts des compétences acquises, les participants se sont employés à faire une analyse de la crise politique en Guinée-Bissau qui tienne compte des questions d'égalité des sexes et à tenir compte de ces questions dans la planification des efforts de consolidation de la paix.

73. Le 12 juin, en réponse à la crise politique, le Conseil des femmes a organisé, avec l'appui technique et financier du BINUGBIS, un forum extraordinaire sur la paix et la stabilité, auquel ont participé 140 femmes représentant 39 secteurs des neuf régions de Guinée-Bissau, la société civile et tous les principaux partis politiques. Ces femmes sont convenues de messages clefs en faveur de la paix et de la voie à suivre dans le cadre des dispositions légales et constitutionnelles existantes. Le 13 juin, le Conseil des femmes a présenté son message à l'Assemblée nationale et au Président de la République. Le 18 juin, le Conseil des femmes a été invité à participer à une réunion consultative organisée par une délégation du Conseil de paix et de

sécurité de l'Union africaine, qui avait été en mission en Guinée-Bissau à la suite de la tenue, le 11 juin, de la 855^e réunion du Conseil consacrée à la situation en Guinée-Bissau.

G. Mobilisation, harmonisation et coordination de l'aide internationale

74. Les responsables du BINUGBIS et le Président de la Commission électorale nationale ont présidé ensemble des réunions ordinaires du Comité directeur de haut niveau sur les élections, auxquelles l'ensemble de la communauté internationale a été associé, pour assurer le suivi des élections législatives, échanger des informations et coordonner les initiatives des acteurs nationaux et internationaux. Le 19 juin, le BINUGBIS a remis sur pied le Comité directeur de haut niveau afin d'élaborer une stratégie pour l'élection présidentielle à venir, notamment en matière de mobilisation des ressources.

75. Le BINUGBIS a également convoqué et présidé régulièrement des réunions avec des partenaires internationaux pour débattre de l'évolution de la situation politique, faire part de ses préoccupations et échanger des vues sur la nécessité d'agir collectivement pour aider le pays à atteindre la stabilité politique. En outre, le Groupe des cinq s'est réuni régulièrement pour examiner l'évolution de la situation dans le pays. Il a également participé à des réunions avec le Premier Ministre, Aristides Gomes, le Bureau de l'appui technique au processus électoral, la Commission électorale nationale et les partis politiques sur les difficultés techniques et politiques afférentes aux élections législatives. Après les élections législatives du 10 mars, le Groupe des cinq s'est réuni à plusieurs reprises avec le PAIGC et ses partisans, le MADEM-G15 et le PRS, afin d'apaiser les nouvelles tensions liées à l'élection du Bureau de l'Assemblée nationale.

76. Le 10 mai, le BINUGBIS a accueilli la trente-quatrième réunion de haut niveau des chefs des missions des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, organisée par l'UNOWAS afin d'échanger des vues sur l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité dans la région et de coordonner les interventions, notamment en ce qui concerne la situation en Guinée-Bissau. Dans leur communiqué final, les chefs des missions se sont félicités du résultat des élections législatives du 10 mars, se sont déclarés préoccupés par les divisions liées à l'élection du Bureau de l'Assemblée nationale et ont souligné que la nomination rapide d'un nouveau Premier Ministre était une étape cruciale pour sortir de la crise. Ils ont exhorté les autorités nationales à mener à bien le cycle électoral en organisant l'élection présidentielle avant la fin de 2019. Compte tenu du différend en cours à l'Assemblée nationale et du retard accusé dans la nomination d'un Premier Ministre, mes représentants spéciaux pour la Guinée-Bissau et pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel ont rencontré chacun à leur tour le Président de la République et le Premier Ministre intérimaire, Aristides Gomes, pour plaider en faveur d'un règlement rapide de ces questions.

H. Plan de transition du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau : dispositions et préparatifs

77. La résolution 2458 (2019) du Conseil de sécurité prévoyant la fermeture du BINUGBIS d'ici au 31 décembre 2020, le Siège de l'ONU a organisé une formation sur la transition en Guinée-Bissau, qui s'est tenue à Bissau les 24 et 25 avril 2019, afin d'informer tous les organismes des Nations Unies présents dans le pays des

politiques et outils de planification et de gestion de la transition, conformément à mes directives relatives à la planification des transitions.

78. Le 15 mai, le BINUGBIS a créé une équipe intégrée de préparation à la transition, composée de membres de l'équipe de pays des Nations Unies et de l'UNOWAS, la chargeant de coordonner et de superviser le retrait progressif et le transfert des activités du Bureau, notamment aux autorités nationales et aux partenaires internationaux. L'équipe reçoit l'appui et les conseils de l'Équipe spéciale intégrée pour la Guinée-Bissau du Siège et de son sous-groupe de travail sur la transition créé le 9 avril pour garantir une approche unifiée. Un projet de calendrier de la transition et un tableau détaillé des activités de transition assorti d'un mécanisme de suivi des échéances seront élaborés conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies à l'appui des principales activités de transition qui seront menées jusqu'à la fermeture du Bureau. Une fois que le nouveau gouvernement aura été formé, les entités des Nations Unies présentes dans le pays collaboreront étroitement avec les autorités compétentes en vue d'élaborer un plan de transition et des modalités visant à garantir que le pays y adhère.

79. Le 21 juin, le BINUGBIS a fermé son bureau régional de Bubaque, premier pas vers la réduction progressive de ses effectifs et la fermeture de tous ses bureaux régionaux d'ici au 31 décembre 2019, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution [2458 \(2019\)](#).

IV. Questions interdisciplinaires

A. Intégration du système des Nations Unies

80. Durant le deuxième trimestre de 2019, le système des Nations Unies pour le développement et le BINUGBIS ont élaboré conjointement un plan de transition liant le retrait et la fermeture de ce dernier à la planification et à l'élaboration du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2021-2025. Cet instrument servira également de cadre intégré pour la fermeture prochaine du BINUGBIS, qui devrait avoir lieu d'ici à décembre 2020. Dans le cadre de la feuille de route adoptée en vue de l'élaboration du plan-cadre, le système des Nations Unies en Guinée-Bissau procédera à une analyse commune de pays portant sur la période de juillet à octobre 2019.

B. Information

81. Les efforts de plaidoyer que mène le BINUGBIS (réunions communautaires, diffusion d'émissions à la radio dans 12 langues locales, publication d'informations sur les médias sociaux), avec l'appui financier du Fonds pour la consolidation de la paix, ont donné des résultats positifs, comme en témoigne la qualité du débat public qui a eu lieu pendant les élections législatives. Les stations de radio et les journaux privés ont orienté le débat politique vers les programmes des partis et atténué les effets des discours incendiaires. Les journalistes travaillant pour des médias publics ont dénoncé et combattu les tentatives de censure et de manipulation.

82. Le BINUGBIS a aidé le Conseil national de la communication sociale à mettre en place une équipe chargée de vérifier les faits et de repérer les fausses informations. Il a également aidé la Commission électorale nationale et le Bureau de l'appui technique au processus électoral à concevoir une stratégie de communication et à confectionner des supports d'information.

83. Le 3 mai, Journée mondiale de la liberté de la presse, le BINUGBIS a contribué à la tenue du premier gala visant à rendre hommage au travail des médias bissau-guinéens, au cours duquel le syndicat des journalistes et techniciens en communication sociale ont mis à l'honneur des journalistes, des personnalités politiques, des artistes et des institutions pour leur sens de la déontologie et leur contribution à la démocratie et à la citoyenneté.

C. Sûreté et sécurité du personnel

84. Dans l'ensemble, les conditions de sécurité du personnel des Nations Unies en Guinée-Bissau sont restées stables. Seuls quelques accidents de la circulation mineurs et des pertes de biens appartenant à l'ONU ont été signalés auprès du personnel du système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

D. Observations et recommandations

85. Je suis persuadé que 2019 est une année charnière pour la Guinée-Bissau et que le pays doit saisir cette occasion pour sortir du cycle récurrent de l'instabilité politique qui entrave son développement socioéconomique depuis des années. Le bon déroulement des élections législatives le 10 mars 2019, après une impasse politique et institutionnelle qui a duré trois ans et demi, est une étape importante à cet égard. Je me félicite de la nomination du nouveau Premier Ministre et de la formation du nouveau gouvernement, et me réjouis particulièrement de constater que davantage de femmes y sont représentées. Je prends également note de la date de l'élection présidentielle, fixée au 24 novembre 2019 ; j'ai bon espoir que les autorités nationales ne ménageront aucun effort pour assurer la tenue en temps voulu d'une élection présidentielle inclusive, crédible et pacifique, qui respecte la loi sur la parité pour la participation des femmes aux sphères politique et décisionnelle. J'encourage également les partenaires internationaux à fournir l'appui financier nécessaire à la tenue de l'élection présidentielle.

86. Je tiens à féliciter la CEDEAO, s'agissant en particulier du rôle joué par son Président, Muhammadu Buhari, lorsqu'il était Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, le Groupe des cinq à Bissau et tous les partenaires internationaux pour leurs efforts de médiation inlassables, qui ont permis récemment de sortir de l'impasse politique. L'engagement durable des partenaires internationaux continuera d'être crucial en prévision de l'élection présidentielle et par la suite pour assurer la stabilité à long terme dans le pays. Néanmoins, on ne saurait trop insister sur le rôle positif des acteurs politiques nationaux à cet égard. L'ONU est prête à continuer d'apporter son aide à la Guinée-Bissau.

87. Je me félicite qu'une nouvelle assemblée ait été formée et j'encourage les membres élus à ne pas oublier leurs devoirs envers le peuple bissau-guinéen et à transcender les intérêts individuels et partisans au nom de l'intérêt collectif et de la stabilité du pays. À cet égard, j'encourage également les partis politiques représentés au Parlement à nouer des relations de travail et des partenariats constructifs. Il est nécessaire par ailleurs de faire en sorte que les responsables des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire collaborent pour revitaliser et renforcer les institutions publiques qui ont été sérieusement affaiblies par les différends politiques de longue date.

88. D'importantes réformes sont nécessaires pour garantir une paix et une stabilité durables en Guinée-Bissau. La signature du Pacte de stabilité par tous les partis politiques le 14 février dernier montre bien qu'il existe un consensus sur la nécessité de procéder à des réformes multidimensionnelles. La tenue de l'élection présidentielle

en novembre complétera le cycle électoral et permettra aux autorités du pays de se consacrer à la mise en œuvre des réformes prévues par les Accords de Conakry, notamment la révision de la Constitution, de la loi électorale et de la loi sur les partis politiques.

89. La saisie, le 9 mars, d'une quantité considérable de cocaïne témoigne de l'ampleur inquiétante du trafic de stupéfiants qui sévit dans le pays et devrait servir d'avertissement aux autorités nationales et aux partenaires internationaux : il faut agir pour que le territoire bissau-guinéen ne soit plus utilisé comme base pour le transbordement de drogues et le blanchiment de capitaux. Le succès du nouveau forum de coopération des partenariats s'agissant de la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée, dont le BINUGBIS est membre, dépend de la volonté politique des autorités nationales et de la disponibilité des ressources financières dont ont besoin les institutions judiciaires et les institutions chargées de la sécurité compétentes. Ainsi, j'invite instamment le nouveau Procureur général et la police judiciaire, qui ont été chargés d'enquêter sur toutes les infractions pénales, à travailler ensemble pour lutter contre les crimes déstabilisateurs que sont le trafic de drogues et la criminalité organisée.

90. Je prie instamment les membres de la communauté internationale de continuer d'aider le Gouvernement bissau-guinéen à lutter contre le trafic de drogues et la criminalité organisée, l'objectif étant de ne pas perdre l'élan acquis, ni de revenir sur les progrès accomplis à ce jour. Je demande qu'un appui soit apporté aux priorités nationales qui manquent de ressources, en vue de : a) lutter contre la criminalité maritime dans les eaux côtières et le trafic de drogues dans le port de Bissau ; b) définir un plan d'action national ; c) renforcer la capacité du service chargé des enquêtes financières de lutter contre le blanchiment d'argent et la criminalité financière ; d) consolider les compétences des procureurs et des juges en matière d'enquête et leur donner davantage de moyens ; e) promouvoir des mesures de déontologie et d'intégrité à l'intention des autorités policières et judiciaires ; f) renforcer le dispositif juridique et institutionnel de lutte contre la corruption.

91. La promotion et le respect des droits de la personne demeurent indispensables à la pérennisation de la paix et à la garantie d'une stabilité et d'un développement à long terme en Guinée-Bissau. J'encourage les autorités nationales à redoubler d'efforts pour instaurer une culture du respect des droits de la personne et de la responsabilité, à tous les niveaux et dans toutes les institutions. Une étape importante, qui doit rester l'un des objectifs fondamentaux du pays, est la mise en place d'une institution nationale indépendante de promotion et de protection des droits de la personne, conformément aux Principes de Paris, tout en garantissant le fonctionnement effectif de la commission interministérielle des droits de la personne, pour assurer le suivi des recommandations émanant des mécanismes régionaux et internationaux relatifs aux droits de la personne.

92. Je félicite mon Représentant spécial, le personnel du BINUGBIS et l'équipe de pays des Nations Unies pour les progrès accomplis à ce jour dans la planification de la transition des Nations Unies, en prévision de la fermeture du Bureau prévue d'ici à la fin de 2020, comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans sa résolution [2458 \(2019\)](#). Au moment où nous entamons cette phase de reconfiguration de la présence de l'ONU dans le pays, sans méconnaître la nécessité d'assurer un transfert sans heurt des responsabilités du BINUGBIS à l'équipe de pays des Nations Unies, à l'UNOWAS et à d'autres partenaires, j'encourage une coopération plus étroite entre le Gouvernement nouvellement formé et le Bureau afin que le pays s'approprie ce processus.

93. Je tiens à exprimer ma gratitude au personnel du BINUGBIS et à l'équipe de pays des Nations Unies, agissant sous la direction de mon Représentant spécial, José

Viegas Filho, qui a terminé son mandat le 18 mai 2019, pour leur engagement et leur dur labeur, ainsi qu'aux partenaires bilatéraux, régionaux et internationaux pour la contribution considérable qu'ils ont apportée à la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.
